



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 318 496 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

11.06.2003 Bulletin 2003/24

(51) Int Cl.7: **G09F 3/20**

(21) Numéro de dépôt: **02292974.9**

(22) Date de dépôt: **03.12.2002**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SI SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO

(72) Inventeur: **Joliey, Bernard**

78540 Vernouillet (FR)

(74) Mandataire: **Laget, Jean-Loup**

Cabinet Loyer,

78, avenue Raymond Poincaré

75116 Paris (FR)

(30) Priorité: **10.12.2001 FR 0115894**

(71) Demandeur: **Store Electronic Systems**

Technologies

95870 Bezons (FR)

(54) **Support d'étiquette destiné à être fixé à une étagère à chant étroit**

(57) Un support d'étiquette comprend une partie arrière (1) et une partie avant (2) reliées par une charnière souple (3), et des moyens de réglage de l'inclinaison de la partie avant (2) par rapport à la partie arrière (1). Un élément de butée (12) est relié par une liaison sécable (13) à l'une desdites parties arrière (1) et avant (2) et

définit avec celle-ci une gouttière (12) dont un bord libre constitue une butée pour définir une première position, sensiblement verticale, de la partie avant (2), ledit élément de butée (12) pouvant être enlevé par rupture de la liaison sécable (13) pour définir une seconde position de la partie avant (2) en inclinaison vers le bas.

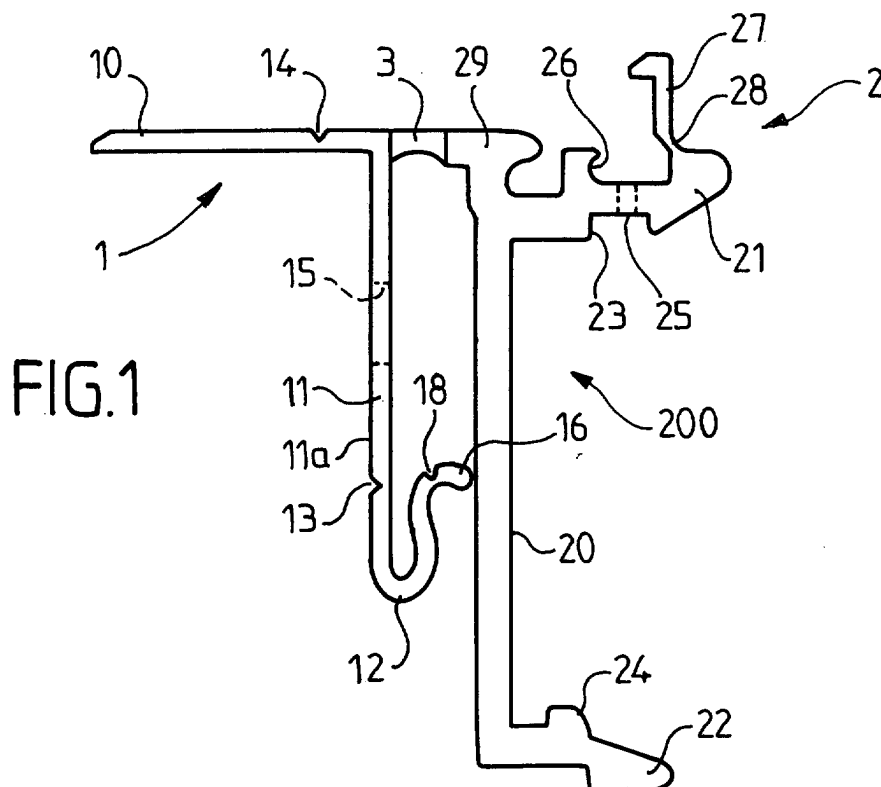


FIG.1

EP 1 318 496 A1

Description

[0001] La présente invention concerne d'une manière générale un support pour étiquette.

[0002] De manière connue en soi, les étiquettes peuvent être des étiquettes en papier ou des étiquettes électroniques dont l'utilisation se répand actuellement dans les magasins, notamment dans les grands magasins.

[0003] Une étiquette électronique se présente sous la forme d'un boîtier, généralement parallélépipédique rectangle, assez plat, sur la face avant duquel est disposé un élément d'affichage, par exemple un écran d'affichage à cristaux liquides. L'affichage est commandé par un microprocesseur, par exemple piloté à distance par l'ordinateur central du magasin.

[0004] Il est connu, par la demande internationale publiée sous le N° WO 98/58360, une telle étiquette électronique et un rail permet tant le positionnement de celle-ci sur le bord avant des étagères de gondoles sur lesquelles sont disposés les produits offerts à la vente.

[0005] L'étiquette et le rail comportent des moyens assurant une mise en place de l'étiquette par encliquetage dans le rail qui sont tels que bien qu'il soit aisé de mettre en place l'étiquette dans le rail, il est impossible de déplacer ladite étiquette le long du rail ou de l'extraire dudit rail si l'on ne dispose pas de l'outil adéquat.

[0006] Les supports connus sont usuellement de largeur adaptée à leur positionnement sur le chant des étagères les plus répandues, c'est à dire des étagères dont le chant a une épaisseur de l'ordre de 3 à 4 centimètres.

[0007] Un tel support d'étiquette est par exemple décrit dans la demande internationale publiée sous le N° WO 93/19448 déposée par HL Display. Ce support est composé d'une partie arrière destinée à être fixée à une étagère et d'une partie avant destinée à recevoir au moins une étiquette, lesdites parties avant et arrière étant reliées par une charnière souple. Une patte reliée à l'une des parties arrière et avant par une autre charnière souple et portant au moins un moyen d'encliquetage, et des moyens complémentaires portés par le dos de la partie avant ou par la face avant de la partie arrière permettent le réglage de l'inclinaison de la partie avant par rapport à la partie arrière. Un tel réglage permet de rendre plus aisée la lecture des étiquettes positionnées sur des étagères situées à grande ou faible hauteur, spécialement lorsque l'étiquette est une étiquette électronique car les écrans d'affichage ne sont bien lisibles que lorsqu'ils sont dans un plan sensiblement perpendiculaire à l'axe de lecture.

[0008] Le support décrit dans la demande internationale HL Display présente toutefois plusieurs inconvénients. Tout d'abord il est cher à fabriquer car il nécessite l'utilisation d'une filière complexe pour permettre la formation des deux charnières souples et des moyens de réglage de l'inclinaison. De plus, s'il permet d'incliner l'étiquette vers le haut afin de faciliter la lecture des étiquettes positionnées devant des étagères situées à

faible hauteur, le support ne permet pas d'incliner l'étiquette vers le bas pour faciliter la lecture des étiquettes placées à hauteur importante.

[0009] En outre, du fait que les moyens de réglage de l'inclinaison se trouvent entre les parties avant et arrière, donc cachées par la partie avant, l'opération d'encliquetage des moyens d'encliquetage de la patte dans les moyens complémentaires est effectuée à l'aveuglette et est donc malcommode. Enfin, il peut arriver qu'un client retirant un produit d'une étagère heurte le bas du dos de la partie avant du support d'étiquette installé sur l'étagère immédiatement supérieure et provoque un désencliquetage des moyens d'encliquetage de la patte par rapport aux moyens complémentaires, détruisant ainsi le réglage d'inclinaison qui ne peut être rétabli que par une intervention manuelle.

[0010] Il existe actuellement une tendance à employer des étagères dont le chant est beaucoup moins épais, ce sont par exemple des étagères en tôle pliée, dont le chant a une épaisseur de 25 mm, ou des plaques de verre sur lesquelles il convient de positionner des supports de dimensions adaptées.

[0011] De telles étagères à chant étroit présentent l'avantage de permettre une augmentation de la hauteur disponible entre étagères pour offrir à la vente des produits de plus grande hauteur sans changer le pas d'espacement vertical des étagères, ou de permettre, à hauteurs égales des produits offerts à la vente, une diminution du pas d'espacement vertical des étagères et d'ajouter au moins une étagère supérieure supplémentaire. Dans le second cas, le besoin d'avoir à disposition des supports d'étiquette qui, lorsqu'ils sont installés sur des étagères supérieures, permettent d'incliner la ou les étiquettes vers le bas pour en faciliter la lecture, est encore plus grand. En outre, avec des étagères à chant étroit, les supports d'étiquette font davantage saillie vers le bas au dessous des étagères. Par conséquent, les risques que la partie avant d'un support d'étiquette soit heurté par derrière lorsqu'un client retire un produit d'une étagère, donc les risques de destruction du réglage d'inclinaison de l'étiquette ou des étiquettes portées par le support heurté, sont plus grands.

[0012] Le but de la présente invention est alors de proposer un support d'étiquette pour des produits présentés sur des étagères à chant étroit, qui soit plus simple à réaliser, donc moins cher, à l'aide duquel l'étiquette peut être présentée sous des inclinaisons différentes tant vers le haut que vers le bas, et avec lequel, en cas de heurt par derrière de la partie avant du support d'étiquette, ladite partie avant se repositionne ensuite automatiquement dans la position verticale ou inclinée vers le haut ou vers le bas qui lui avait été initialement donnée.

[0013] A cet effet, l'invention propose un support d'étiquette comprenant une partie arrière apte à être fixée à une étagère à chant étroit et une partie avant apte à recevoir une étiquette et reliée à la partie arrière par une charnière souple située dans une région supérieure

desdites parties avant et arrière, et des moyens de réglage de l'inclinaison de la partie avant par rapport à la partie arrière, caractérisé en ce que lesdits moyens de réglage comprennent un premier élément de butée, qui est relié d'un seul tenant par une première liaison sécable à l'une desdites parties arrière et avant et qui définit avec celle-ci une gouttière dont un bord libre constitue une première butée contre ou avec laquelle ladite partie avant prend appui par gravité sur la partie arrière pour définir une première position, sensiblement verticale, de la partie avant par rapport à la partie arrière, ledit premier élément de butée pouvant être enlevé par sectionnement ou rupture de la première liaison sécable pour définir une seconde position de la partie avant dans laquelle celle-ci prend appui par gravité contre la partie arrière en adoptant une inclinaison vers le bas.

[0014] Le support selon l'invention est encore remarquable en ce que :

- la partie arrière comporte une patte verticale destinée à être positionnée devant le chant de l'étagère et le premier élément de butée est relié par la première liaison sécable à l'extrémité inférieure de la patte verticale de la partie arrière,
- le premier élément de butée en forme de gouttière présente, du côté du bord libre de la gouttière, un rebord sensiblement horizontal contre ou avec lequel ladite partie avant prend appui pour définir ladite première position,
- ledit rebord est relié à ladite gouttière par une seconde liaison sécable et peut être enlevé par sectionnement ou rupture de ladite seconde liaison sécable pour définir une troisième position, intermédiaire entre lesdites première et seconde position, de ladite partie avant,
- lesdits moyens de réglage comprennent en outre un second élément de butée comportant deux branches formant un angle entre elles, dont l'une des branches est apte à être insérée et serrée élastiquement dans la gouttière formée par le premier élément de butée, et dont l'autre branche a une longueur telle qu'elle est apte à s'étendre au-delà du bord libre de la gouttière, en direction de l'autre desdites parties avant et arrière, et à constituer une seconde butée pour définir une quatrième position de la partie avant dans laquelle celle-ci prend appui par gravité sur la partie arrière, contre ou avec la seconde butée, en adoptant une inclinaison vers le haut,
- les deux branches du second élément de butée font un angle tel que ladite autre branche s'étend sensiblement perpendiculairement à l'autre desdites parties avant et arrière quand ladite partie avant est dans la quatrième position,
- les branches du second élément de butée sont de longueurs différentes, de sorte qu'il soit possible de donner à ladite partie avant deux orientations, vers le haut, par insertion de l'une ou l'autre branche du second élément de butée dans la gouttière,
- au moins l'une des deux branches du second élément de butée comporte une ligne d'affaiblissement de telle sorte que la longueur de la branche comportant la ligne d'affaiblissement puisse être raccourcie par pliage de ladite branche suivant la ligne d'affaiblissement ou par enlèvement d'une portion externe de ladite branche par sectionnement ou rupture le long de la ligne d'affaiblissement, pour diminuer l'inclinaison de la partie avant vers le haut,
- la patte verticale comporte au moins un orifice dans lequel peut être mise en place une attache pour la fixation du support à un rebord dirigé verticalement vers le bas d'une étagère en tôle pliée,
- lorsque le support est destiné à être positionné devant une étagère dont le rebord vertical est plié de façon à présenter une rainure ayant une section en C, ladite attache comporte une tête reliée par une courte tige à une came ayant un contour symétrique par rapport à l'axe de la tige, tel que, dans une première position angulaire de la came, celle-ci est apte à être engagée dans ladite rainure à section en C et, dans une seconde position angulaire de la came, obtenue par rotation d'environ 90° de ladite came, celle-ci est coincée dans ladite rainure à section en C,
- la came a un contour qui présente deux grands côtés parallèles l'un à l'autre et raccordés l'un à l'autre, à chacune de leurs extrémités par une succession de facettes dont la distance par rapport à l'axe de la tige croît d'un grand côté à l'autre grand côté dudit contour,
- ladite attache est monobloc, ledit orifice est rectangulaire avec ses côtés de grande dimension disposés horizontalement, et la tête de l'attache a un contour rectangulaire dont les côtés de grande dimension ont une longueur plus petite que celle des grands côtés dudit orifice rectangulaire et plus grande que celle des petits côtés dudit orifice rectangulaire et dont les côtés de petite dimension ont une longueur plus petite que celle des petits côtés dudit orifice rectangulaire,
- ladite attache est en deux parties aptes à être assemblées définitivement l'une à l'autre, après passage de la tige de l'attache à travers l'orifice de la patte verticale de ladite partie arrière, par encliquetage de ladite tige, qui est solidaire de l'une des deux parties de l'attache, dans l'autre des deux parties de l'attache,
- la tête de l'attache a un contour de plus grande dimension que celle de l'orifice de la patte verticale de ladite partie arrière,
- la partie arrière comporte une patte horizontale destinée à être positionnée sur le dessus de l'étagère, une partie de ladite patte horizontale est détachable le long d'une liaison sécable,
- la partie arrière du support comporte deux pattes horizontales constituant avec une portion supérieure-

re de la patte verticale une pince de fixation apte à être placée à force à cheval sur le chant de l'étagère,

- les deux pattes horizontales de la partie arrière ont, sur leurs faces mutuellement en vis-à-vis, des formations et/ou un revêtement antiglissement empêchant un déplacement de ladite pince vers l'avant de l'étagère,
- les parties avant et arrière du support sont constituées par un profilé coextrudé avec la charnière souple et tronçonné à une longueur voulue,
- la partie avant a la forme d'un segment de rail globalement constitué d'un fond et de deux ailes supérieure et inférieure perpendiculaires audit fond et comportant des moyens d'accrochage et de rétention pour au moins une étiquette électronique.

[0015] L'invention sera mieux comprise grâce à la description qui va suivre donnée à titre d'exemple non limitatif en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en bout d'un support d'étiquette selon l'invention,
- la figure 2 est une vue en bout du support de la figure 1 avec l'étiquette orientée vers le haut,
- la figure 3 est une vue en bout du support de la figure 1 avec l'étiquette orientée vers le bas,
- la figure 4 est une vue en bout représentant le montage d'un support selon l'invention sur une étagère à gouttière longitudinale,
- la figure 5 est une vue de côté d'une attache pour l'accrochage du support selon l'invention à la gouttière horizontale d'une étagère,
- la figure 6 est une vue selon la flèche VI de la figure 5,
- la figure 7 représente une variante de réalisation du support selon l'invention.

[0016] Le support visible à la figure 1 est globalement constitué d'une partie arrière 1 destinée à être fixée à une étagère à chant étroit et d'une partie avant 2 apte à recevoir une étiquette non représentée au dessin. Lesdites parties arrière 1 et avant 2 sont reliées par une charnière souple 3 afin d'autoriser un mouvement de rotation de l'une d'elles par rapport à l'autre.

[0017] Ce support est réalisé par extrusion de matière plastique, la charnière souple 3 étant coextrudée avec les parties avant 2 et arrière 1.

[0018] Ladite partie arrière 1 comporte une patte ou aile verticale 11 disposée perpendiculairement à une patte ou aile horizontale 10. La patte verticale 11 est destinée à être positionnée devant le chant de l'étagère, non montrée dans la figure 1.

[0019] Une gouttière 12 est reliée d'un seul tenant à l'extrémité inférieure de ladite patte verticale 11 le long d'un premier bord au moyen d'une liaison sécable 13. La gouttière 12 est terminée le long de son second bord

par un rebord 16 sensiblement horizontal, dirigé vers la partie avant 2.

[0020] La liaison sécable 13 de la patte verticale 11 permet de détacher la gouttière 12. Une telle liaison sécable est, de manière connue en soi, constituée par un amincissement de la lame de matière plastique constituant la patte verticale 11. Ladite lame de matière plastique peut alors être pliée et cassée au niveau de cet amincissement.

[0021] Au moins un orifice 15 est percé dans la patte verticale 11, cet orifice est destiné à la mise en place d'une attache pour la fixation du support. Le support selon l'invention étant réalisé par extrusion, il se présente sous la forme d'un profilé de grande longueur comportant des orifices 15 régulièrement répartis, par exemple à un pas d'environ 40 millimètres le long d'une ligne horizontale s'étendant sur toute la longueur du support. Lorsque ledit profilé est tronçonné à la longueur voulue, les découpes sont effectuées de sorte que le tronçon comporte au moins un orifice et de préférence deux tels orifices disposés de manière symétrique. Le pas choisi de 40 millimètres est particulièrement adapté en vue de la découpe de supports destinés à la mise en place d'étiquettes électroniques. En effet, les étiquettes électroniques ont usuellement une longueur de 69 ou de 109 millimètres, les supports destinés à leur mise en place pourront alors comporter respectivement 2 ou 3 orifices.

[0022] Ces orifices 15 peuvent être rectangulaires avec leurs côtés de grande dimension disposés horizontalement.

[0023] La patte ou aile horizontale 10 de la partie arrière 1 est destinée à être positionnée sur la face supérieure de l'étagère non représentée au dessin. La patte 10 permet d'aligner le haut du support avec la surface supérieure de l'étagère et d'assurer l'horizontalité dudit support. Une liaison sécable 14 est prévue près de l'extrémité de ladite patte horizontale par laquelle elle est reliée à la patte verticale 11.

[0024] Dans l'exemple représenté au dessin, la partie avant 2 est globalement constituée par un segment de rail 200 destiné à assurer le positionnement et le maintien d'une étiquette électronique. En variante, ladite partie avant peut être formée par un gousset entre les parois duquel sera positionnée une étiquette fine, par exemple en papier ou en carton.

[0025] Le segment de rail 200 est muni d'une portion de raccordement 29 par laquelle il est relié à la charnière souple 3.

[0026] Ledit rail 200 est globalement constitué d'un fond 20 et de deux ailes supérieure 21 et inférieure 22 perpendiculaires audit fond 20.

[0027] Dans l'exemple de réalisation représenté à la figure 1, lesdites ailes 21, 22 présentent à leur extrémité libre des surfaces obliques s'écartant l'une de l'autre à mesure qu'elles s'écartent du fond 20 du rail 200.

[0028] L'aile supérieure 21 présente une rainure 23 longitudinale formée dans sa surface interne tournée vers l'aile inférieure 22. L'aile inférieure 22 porte une

nervure 24 longitudinale formée sur sa surface interne tournée vers l'aile supérieure 21.

[0029] Des orifices 25 sont constitués dans le fond de la rainure 25, régulièrement répartis sur la longueur du rail 200.

[0030] L'aile supérieure 21 présente également une rainure 26 longitudinale formée dans sa surface externe et un volet 27 de fermeture de ladite rainure 26. Le volet 27 est relié à la surface externe de l'aile supérieure 21 par une charnière film 28. L'extrémité libre dudit volet 27 et la paroi de la rainure 26 opposée à celle portant la charnière film dudit volet sont conformées de telle sorte que l'extrémité dudit volet puisse être encliquetée dans la paroi de la rainure 26 de sorte que ladite rainure 26 soit fermée par ledit volet 27.

[0031] Ledit volet 27 permet, dans sa position de fermeture de la rainure 26, de rendre les orifices 25 inaccessibles de l'extérieur du rail 200.

[0032] L'aile inférieure 22 porte une nervure 24 formée sur sa face interne tournée vers l'aile supérieure 21.

[0033] De manière connue en soi, le rail 200 est destiné à la mise en place d'une étiquette électronique non représentée au dessin, se présentant sous la forme d'un corps parallélépipédique plat portant un écran d'affichage sur sa face avant, les nervure 24, rainure 23 et orifices 25 constituant des moyens d'accrochage et de rétention de ladite étiquette électronique.

[0034] Dans sa face inférieure, l'étiquette présente une rainure destinée à coopérer avec la nervure 24 de l'aile inférieure 22 du rail 200, tandis que sur sa face supérieure, ladite étiquette porte un doigt rétractable repoussé par un moyen élastique, et destiné à se positionner dans l'un des orifices 25 de l'aile supérieure 21.

[0035] Lorsque le support selon l'invention est positionné sur l'extrémité d'une étagère et porte une ou des étiquettes électroniques, la partie avant 2 pivote autour de la charnière souple 3 du fait de la gravité jusqu'à arriver en butée contre le rebord 16.

[0036] La gouttière 12, plus précisément le rebord 16 de celle-ci, constitue un premier élément de butée limitant la rotation de ladite partie avant 2 de sorte que celle-ci soit dans une première position pour laquelle elle est dans un plan sensiblement vertical, de même que l'écran d'affichage de l'étiquette.

[0037] De manière connue en soi, l'écran d'affichage d'une étiquette électronique est usuellement un écran à cristaux liquides, il est donc souhaitable que son plan soit positionné sensiblement perpendiculairement à l'axe de vision du lecteur.

[0038] Dans sa forme représentée à la figure 1, le support selon l'invention est alors destiné à équiper des étagères situées à des hauteurs moyennes.

[0039] Comme visible à la figure 3, lorsqu'il est nécessaire d'équiper des étagères situées à hauteur importante, la partie inférieure de la patte verticale 11, constituée par la gouttière 12 et le rebord 16, est séparée de la partie arrière 1 au niveau de la liaison sécable 13 par

sectionnement ou rupture de celle-ci. La partie avant 2 est alors autorisée à se déplacer relativement à la partie arrière 1 jusqu'à une seconde position pour laquelle le fond 20 est en appui contre l'extrémité inférieure de la patte verticale 11 ainsi raccourcie. L'étiquette portée par la partie avant 2 est alors orientée vers le bas.

[0040] Suivant une variante non représentée au dessin, le rebord 16 de la gouttière 12 peut être enlevé par sectionnement ou rupture d'une liaison sécable 18. La partie avant 2 prend alors une troisième position, intermédiaire entre lesdites première et seconde positions.

[0041] Lorsque l'on désire équiper des étagères situées à faible hauteur, l'invention propose de mettre en oeuvre un second élément de butée 4 tel que celui représenté à la figure 2. Un tel second élément de butée 4 est coudé et est constitué par deux branches 40, 41 formant un angle entre elles. L'une des branches, la branche 41 dans l'exemple représenté à la figure 2 est insérée et serrée élastiquement dans la gouttière 12 tandis que l'autre, la branche 40, s'étend vers l'avant, en direction de la partie avant 2. Le fond 20 de la partie avant 2 se positionne par gravité contre l'extrémité libre de la branche 40, dans une quatrième position pour laquelle l'étiquette que porte le support est inclinée vers le haut.

[0042] Il est préférable mais non indispensable que la branche du second élément de butée 4 contre laquelle bute le fond 20 de ladite partie avant 2 soit disposée sensiblement perpendiculairement audit fond.

[0043] Il est alors possible de proposer des éléments de butée 4 dont les branches 40, 41 sont de longueurs différentes afin de permettre, par la mise en oeuvre d'un seul élément de butée 4, le positionnement de l'étiquette suivant deux orientations différentes par l'insertion de la branche 40 ou de la branche 41 dans la gouttière 12.

[0044] Suivant encore une variante de réalisation non représentée au dessin, l'une au moins des branches 40, 41 dudit second élément de butée 4 comporte une ligne d'affaiblissement de telle sorte que la longueur de la branche comportant la ligne d'affaiblissement peut être raccourcie par pliage de ladite branche suivant la ligne d'affaiblissement ou par enlèvement d'une portion externe de ladite branche par sectionnement ou rupture le long de la ligne d'affaiblissement, pour diminuer l'inclinaison de la partie avant vers le haut.

[0045] Le support représenté à la figure 1 peut être monté sur une étagère à chant étroit par la mise en oeuvre d'un moyen adhésif sous la patte horizontale 10.

[0046] Il peut également être monté, comme représenté à la figure 4, par la mise en place d'attaches 6 introduites dans les ouvertures 15 de la patte verticale 11 et destinées à assurer la fixation du support à un rebord 5 dirigé vers le bas d'une étagère en tôle pliée. Lesdites attaches peuvent alors être des vis, par exemple auto-taraudeuses, vissées dans ledit rebord.

[0047] Le rebord 5 de certaines étagères, comme celle représentée à la figure 4, présente une rainure longitudinale 51 à section en C, réalisée par pliage de la tôle.

[0048] Les attaches 6 sont alors constituées d'une tête 60, d'une courte tige 61 et d'une came 62 ayant un contour symétrique par rapport à l'axe de la tige, tel que, dans une première position angulaire de la came, celle-ci est apte à être engagée dans ladite rainure 51 et, dans une seconde position angulaire de la came, obtenue par rotation d'environ 90° de ladite came, celle-ci est coincée dans ladite rainure 51.

[0049] Lorsque chaque orifice 15 de la patte verticale 11 est rectangulaire avec ses côtés de grande dimension disposés horizontalement, la tête 60 de l'attache 6 a un contour rectangulaire dont les côtés de grande dimension ont une longueur plus petite que celle des grands côtés dudit orifice 15 et plus grande que celle des petits côtés dudit orifice 15 et dont les côtés de petite dimension ont une longueur plus petite que celle des petits côtés dudit orifice 15.

[0050] Dans l'exemple de réalisation représenté aux figures 5 et 6, l'attache 6 est d'une seule pièce. La tige 61 comporte une partie 63 traversant la patte verticale 11 et une partie 66 s'étendant dans la rainure 51 du rebord 5 de l'étagère lorsque le support est en place sur l'étagère. La partie 66 définit avec la tête 60 une gorge 6 la dont la largeur correspond à l'épaisseur de la patte verticale 11 de la partie arrière 1. La partie 63 de la tige 61 se raccorde à la tête 60 par deux chanfreins 61b.

[0051] La came 62 présente deux grands côtés 65 parallèles aux grands côtés de la tête 60 et espacés d'une distance un peu inférieure à la hauteur de l'ouverture de la rainure en C 51. Deux séries de facettes 64 dont la distance par rapport à l'axe de la tige 61 croît d'un grand côté 65 à l'autre grand côté 65 raccordent lesdits grands côtés.

[0052] L'attache 6 est mise en place sur le support en introduisant la tête 60 à travers un orifice 15, à partir de la face arrière 11a de la patte verticale 11, puis l'attache 6 est tournée d'un petit angle de façon à obtenir, grâce aux deux chanfreins 61b, un léger coïncement des grands côtés de l'orifice 15 de la patte verticale 11 dans la gorge 6 la de l'attache 6. Ceci permet de maintenir une liaison temporaire entre l'attache 6 et la patte verticale 11 avant que cette dernière soit appliquée et fixée au rebord 5 de l'étagère. Ensuite, la came 62 de l'attache est introduite dans la rainure 51. L'attache 6 est ensuite tournée d'environ un quart de tour dans le sens des aiguilles d'une montre au moyen d'un outil approprié (pince ou clef à oeillet rectangulaire adapté à la tête 60). Au cours de cette rotation, des arêtes 67, deux à deux opposées, entre les facettes 64 viennent frotter contre les parois supérieure et inférieure de la rainure 51 et constituent des points durs qui doivent être franchis jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible d'entraîner l'attache en rotation. A ce moment, deux facettes opposées 64 de la came 62 sont au contact des parois supérieure et inférieure de la rainure 51, ce qui assure la fixation du support d'étiquette à l'étagère. La rotation en sens inverse de l'attache 6 est freinée par lesdites arêtes 67, ce qui évite toute désolidarisation intempestive du sup-

port.

[0053] Suivant une variante non représentée au dessin, l'attache 6 est en deux parties aptes à être assemblées définitivement l'une à l'autre, après passage de la tige 61 de l'attache à travers l'orifice 15 de la patte verticale 11 de ladite partie arrière 1, par encliquetage de ladite tige, qui est solidaire de l'une des deux parties de l'attache, dans l'autre des deux parties de l'attache. Dans cette forme de réalisation, le ou les orifices 15 peuvent avoir une forme circulaire avec un diamètre un peu plus grand que celui de la tige 61, et la tête 60 de l'attache 6 a un contour de plus grande dimension que celle de l'orifice 15 de la patte verticale 11 de ladite partie arrière 1 du support et porte des moyens pour son entraînement en rotation.

[0054] Lorsque le support suivant l'invention est accroché sur une étagère au moyen d'attaches 6, il est possible de détacher une partie de la patte horizontale 10 le long de la liaison sécable 14 afin de laisser accessibles les ouvertures usuellement formées le long du bord libre des étagères pour la mise en place de séparateurs.

[0055] Dans l'exemple de réalisation représenté à la figure 7, la partie arrière 1 du support comporte deux pattes horizontales 10, 17 constituant avec une portion supérieure de la patte verticale 11 une pince de fixation apte à être placée à force à cheval sur le chant d'une étagère très peu épaisse telle qu'une étagère en verre. Les faces mutuellement en vis-à-vis de cette pince de fixation sont par exemple, et de manière connue en soi, munies de formations et/ou d'un revêtement à fort coefficient de frottement empêchant un déplacement de ladite pince vers l'avant de l'étagère. Lesdites faces peuvent également être enduites de colle afin d'assurer la fixation du support sur une étagère.

[0056] Dans une autre variante de réalisation non représentée au dessin, au lieu d'être reliée à la patte verticale 11 de la partie arrière 1, la gouttière 12 est reliée par une liaison sécable au dos 20 de la partie avant 2 de telle façon que ladite gouttière s'appuie contre la face avant de la patte verticale 11 de la partie arrière 1.

Revendications

- Support d'étiquette comprenant une partie arrière (1) apte à être fixée à une étagère à chant étroit et une partie avant (2) apte à recevoir une étiquette et reliée à la partie arrière (1) par une charnière souple (3) située dans une région supérieure desdites parties avant (2) et arrière (1), et des moyens de réglage de l'inclinaison de la partie avant (2) par rapport à la partie arrière (1), **caractérisé en ce que** lesdits moyens de réglage comprennent un premier élément de butée (12), qui est relié d'un seul tenant par une première liaison sécable (13) à l'une desdites parties arrière (1) et avant (2) et qui définit avec celle-ci une gouttière (12) dont un bord libre

constitue une première butée contre ou avec laquelle ladite partie avant (2) prend appui par gravité sur la partie arrière (1) pour définir une première position, sensiblement verticale, de la partie avant (2) par rapport à la partie arrière (1), ledit premier élément de butée (12) pouvant être enlevé par sectionnement ou rupture de la première liaison sécable (13) pour définir une seconde position de la partie avant (2) dans laquelle celle-ci prend appui par gravité contre la partie arrière (1) en adoptant une inclinaison vers le bas.

2. Support selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la partie arrière (1) comporte une patte verticale (11) destinée à être positionnée devant le chant de l'étagère et le premier élément de butée (12) est relié par la première liaison sécable (13) à l'extrémité inférieure de la patte verticale (11) de la partie arrière (1).
3. Support selon la revendication 1 ou selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le premier élément de butée en forme de gouttière (12) présente, du côté du bord libre de la gouttière (12), un rebord (16) sensiblement horizontal contre ou avec lequel ladite partie avant (2) prend appui pour définir ladite première position.
4. Support selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** ledit rebord (16) est relié à ladite gouttière (12) par une seconde liaison sécable (18) et peut être enlevé par sectionnement ou rupture de ladite seconde liaison sécable (18) pour définir une troisième position, intermédiaire entre lesdites première et seconde position, de ladite partie avant (2).
5. Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de réglage comprennent en outre un second élément de butée (4) comportant deux branches (40, 41) formant un angle entre elles, dont l'une des branches (41) est apte à être insérée et serrée élastiquement dans la gouttière (12) formée par le premier élément de butée, et dont l'autre branche (41) a une longueur telle qu'elle est apte à s'étendre au-delà du bord libre de la gouttière (12), en direction de l'autre desdites parties avant (2) et arrière (1), et à constituer une seconde butée pour définir une quatrième position de la partie avant (2) dans laquelle celle-ci prend appui par gravité sur la partie arrière (1), contre ou avec la seconde butée, en adoptant une inclinaison vers le haut.
6. Support selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** les deux branches (40, 41) du second élément de butée (4) font un angle tel que ladite autre branche s'étend sensiblement perpendiculairement à l'autre desdites parties avant (2) et arrière (1) quand

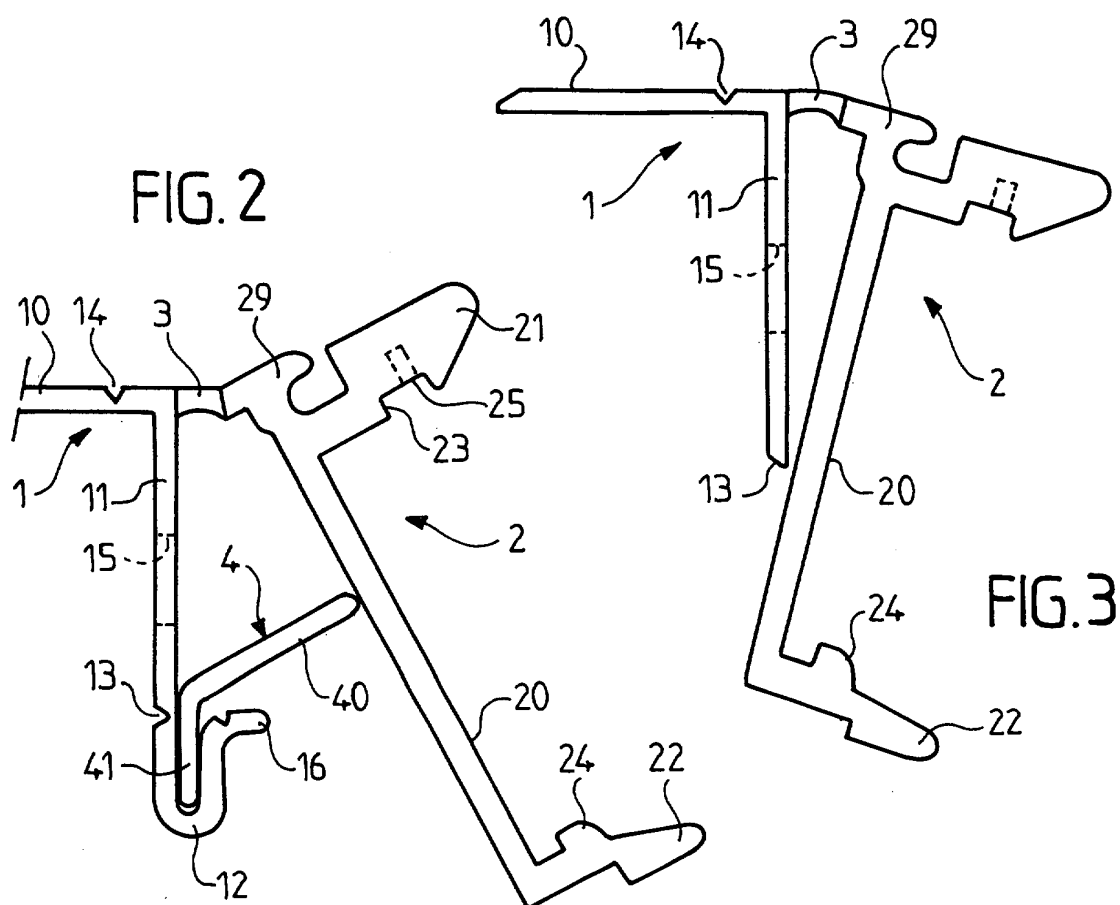
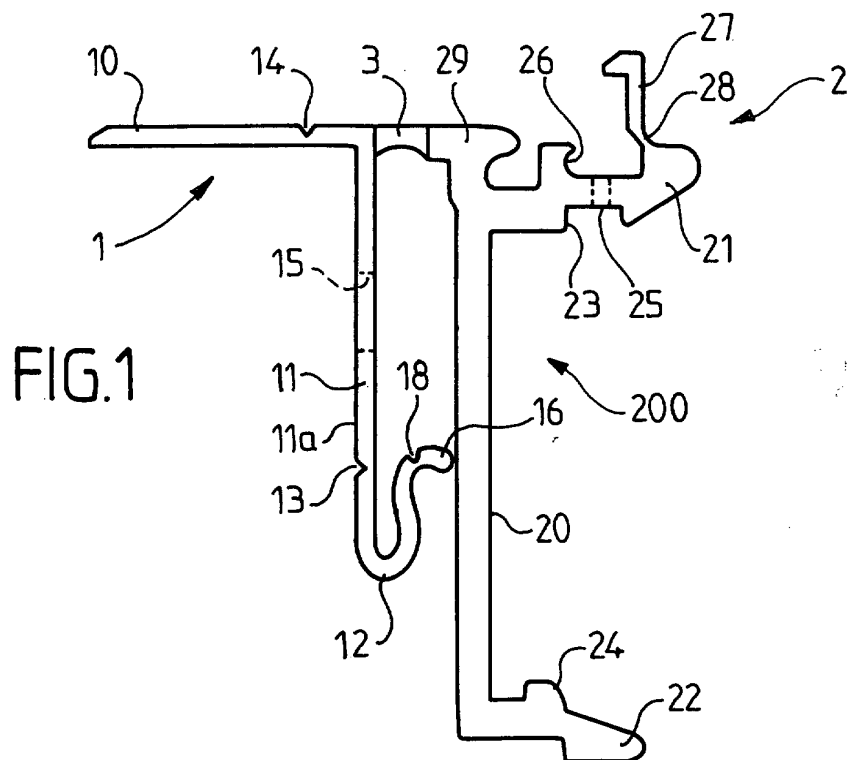
ladite partie avant (2) est dans la quatrième position.

7. Support selon la revendication 5 ou selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** les branches (40, 41) du second élément de butée (4) sont de longueurs différentes, de sorte qu'il soit possible de donner à ladite partie avant (2) deux orientations, vers le haut, par insertion de l'une ou l'autre branche du second élément de butée (4) dans la gouttière (12).
8. Support selon l'une quelconque des revendications 5 à 7, **caractérisé en ce que** au moins l'une des deux branches (40, 41) du second élément de butée (4) comporte une ligne d'affaiblissement de telle sorte que la longueur de la branche comportant la ligne d'affaiblissement puisse être raccourcie par pliage de ladite branche suivant la ligne d'affaiblissement ou par enlèvement d'une portion externe de ladite branche par sectionnement ou rupture le long de la ligne d'affaiblissement, pour diminuer l'inclinaison de la partie avant vers le haut.
9. Support selon l'une quelconque des revendications 2 à 8, **caractérisé en ce que** la patte verticale (11) comporte au moins un orifice (15) dans lequel peut être mise en place une attache (6) pour la fixation du support à un rebord dirigé verticalement vers le bas d'une étagère en tôle pliée.
10. Support selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** lorsque le support est destiné à être positionné devant une étagère dont le rebord vertical est plié de façon à présenter une rainure (51) ayant une section en C, ladite attache (6) comporte une tête (60) reliée par une courte tige (61) à une came (62) ayant un contour symétrique par rapport à l'axe de la tige (61), tel que, dans une première position angulaire de la came (62), celle-ci est apte à être engagée dans ladite rainure (51) à section en C et, dans une seconde position angulaire de la came (62), obtenue par rotation d'environ 90° de ladite came (62), celle-ci est coincée dans ladite rainure (51) à section en C.
11. Support selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** la came (62) a un contour qui présente deux grands côtés (65) parallèles l'un à l'autre et raccordés l'un à l'autre, à chacune de leurs extrémités par une succession de facettes (64) dont la distance par rapport à l'axe de la tige (61) croît d'un grand côté (65) à l'autre grand côté (65) dudit contour.
12. Support selon la revendication 10 ou selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** ladite attache (6) est monobloc, ledit orifice (15) est rectangulaire avec ses côtés de grande dimension disposés ho-

horizontalement, et la tête (60) de l'attache (6) a un contour rectangulaire dont les côtés de grande dimension ont une longueur plus petite que celle des grands côtés dudit orifice (15) rectangulaire et plus grande que celle des petits côtés dudit orifice (15) rectangulaire et dont les côtés de petite dimension ont une longueur plus petite que celle des petits côtés dudit orifice (15) rectangulaire.

d'accrochage et de rétention pour au moins une étiquette électronique.

13. Support selon la revendication 10 ou selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** ladite attache (6) est en deux parties aptes à être assemblées définitivement l'une à l'autre, après passage de la tige (61) de l'attache (6) à travers l'orifice (15) de la patte verticale (11) de ladite partie arrière (1), par encliquetage de ladite tige, qui est solidaire de l'une des deux parties de l'attache (6), dans l'autre des deux parties de l'attache (6). 5
14. Support selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** la tête (60) de l'attache (6) a un contour de plus grande dimension que celle de l'orifice (15) de la patte verticale (11) de ladite partie arrière (1). 10
15. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie arrière (1) comporte une patte horizontale (10) destinée à être positionnée sur le dessus de l'étagère. 15
16. Support selon la revendication 15, **caractérisé en ce que** une partie de ladite patte horizontale (10) est détachable le long d'une liaison sécable (14). 20
17. Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** la partie arrière (1) du support comporte deux pattes horizontales (10, 17) constituant avec une portion supérieure de la patte verticale (11) une pince de fixation apte à être placée à force à cheval sur le chant de l'étagère. 25
18. Support selon la revendication 17, **caractérisé en ce que** les deux pattes horizontales (10, 17) de la partie arrière (1) ont, sur leurs faces mutuellement en vis-à-vis, des formations et/ou un revêtement antilissement empêchant un déplacement de ladite pince vers l'avant de l'étagère. 30
19. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les parties avant (2) et arrière (1) du support sont constituées par un profilé coextrudé avec la charnière souple (3) et tronçonné à une longueur voulue. 35
20. Support selon la revendication 19, **caractérisé en ce que** la partie avant (2) a la forme d'un segment de rail globalement constitué d'un fond (20) et de deux ailes supérieure (21) et inférieure (22) perpendiculaires audit fond (20) et comportant des moyens 40



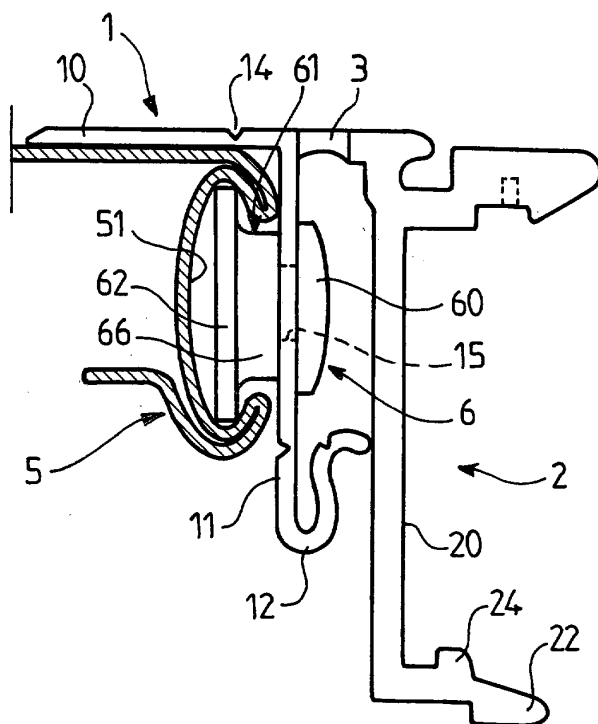


FIG. 4

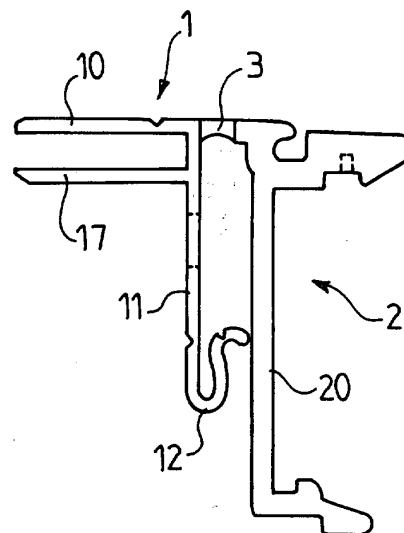


FIG. 7

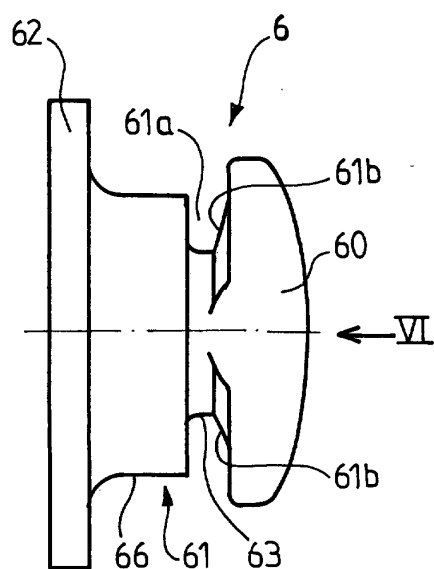


FIG. 5

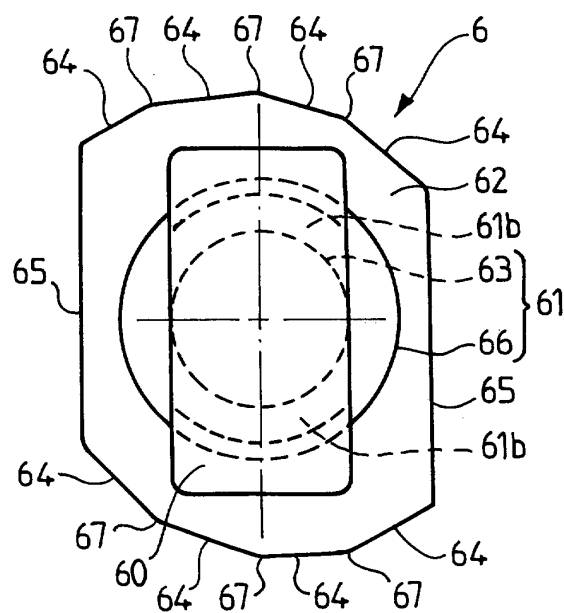


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 29 2974

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	US 5 044 104 A (HOPPERDIETZEL SIEGFRIED) 3 septembre 1991 (1991-09-03) * abrégé; revendications; figures *	1	G09F3/20
D,A	WO 98 58360 A (JOLIEY BERNARD ;STORE ELECTRONIC SYSTEMS COMMU (FR)) 23 décembre 1998 (1998-12-23) * revendications; figures *	1	
D,A	WO 93 19448 A (HL DISPLAY AB) 30 septembre 1993 (1993-09-30) * revendications; figures *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 28 mars 2003	Examineur Gallo, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.92 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 2974

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-03-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5044104	A	03-09-1991	DE 8904664 U1 EP 0392137 A2	01-06-1989 17-10-1990
WO 9858360	A	23-12-1998	FR 2765017 A1 FR 2765019 A1 AT 208527 T AU 8219298 A BR 9809544 A CN 1260897 T DE 69802399 D1 DE 69802399 T2 DK 988628 T3 EP 0988628 A1 ES 2165175 T3 WO 9858360 A1 HK 1027890 A1 JP 2002504243 T PL 337438 A1 PT 988628 T TR 9903046 T2 US 6418651 B1 HU 0002315 A2	24-12-1998 24-12-1998 15-11-2001 04-01-1999 21-05-2002 19-07-2000 13-12-2001 11-07-2002 25-02-2002 29-03-2000 01-03-2002 23-12-1998 27-09-2002 05-02-2002 14-08-2000 28-02-2002 21-04-2000 16-07-2002 28-11-2000
WO 9319448	A	30-09-1993	SE 469403 B SE 469703 B SE 9200944 A WO 9319448 A1 SE 9201953 A	28-06-1993 23-08-1993 28-06-1993 30-09-1993 23-08-1993

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82